

Communauté de communes du Pays fléchois

Etude faune/flore et évaluation des incidences Natura 2000 Projet de passerelle à La Bruère (Commune de La Flèche – 72)



Octobre 2013



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
La Bruère
72200 La Flèche
Tel : 02 43 45 83 38
Fax : 02 43 45 79 80
mail : cpiesartheoir@wanadoo.fr
www.cpie72.ouvaton.org

Document rédigé par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir :

Marek BANASIAK, chargé d'action biodiversité (réalisation d'inventaires, co-rédaction du rapport)

Morgane SINEAU, chargée d'action environnement (réalisation d'inventaires, co-rédaction du rapport)

Toutes photos du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

SOMMAIRE

1.	Description générale.....	4
2.	Mesures de protection et zones d'inventaires existantes autour du site d'étude	6
2.1.	Les ZNIEFF de type I.....	6
2.2.	Les Sites d'Importance Communautaire	6
3.	Inventaires faunistiques.....	8
3.1.	Méthodologie et période d'étude.....	8
3.2.	Espèces observées sur la zone d'étude	8
4.	Inventaire flore/habitats	11
4.1.	Méthodologie et période d'étude.....	11
4.2.	Cartographie des habitats.....	11
4.3.	Espèces végétales recensées	13
5.	Evaluation des incidences Natura 2000	15
	Annexe : Liste des espèces végétales observées sur le site de la Bruère	16

1. Description générale

La commune de La Flèche est localisée au sud-ouest du département de la Sarthe. Le site d'étude se situe à l'est de la commune au bord du Loir, il est longé au sud par la D306.

Localisation générale du projet de passerelle au lieu-dit La Bruère



Localisation générale du site d'étude (SCAN 100)

Le sud du département est traversé par le Loir qui a déposé de nombreux sédiments au cours des temps géologiques, et est aujourd'hui ponctué de nombreuses carrières. Le site d'étude se trouve dans le lit majeur du Loir.

Le site d'étude est constitué des deux îlots présents sur le Loir, ainsi que des berges et du barrage au lieu-dit « La Bruère ».

Zone d'étude faune-flore / projet de passerelle sur Le Loir à La Flèche



Zone d'étude faune-flore (espèces végétales remarquables, habitats, oiseaux, odonates)

Concepteur, réalisation CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, mai 2012
Sources IGN, EDI, ORTHO, DREAL, PDL

Inventaire faune/flore et évaluation des incidences Natura 2000
Projet de passerelle à La Bruère, commune de La Flèche, octobre 2013, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

2. Mesures de protection et zones d'inventaires existantes autour du site d'étude

La zone d'implantation de la passerelle se situe dans le périmètre du site Natura 2000 FR5200649 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges ». On peut également préciser que quelques ZNIEFF de type I (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont présentes à proximité immédiate du site d'étude.

Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale représentés par des habitats rares ou des espèces protégées et sont souvent de surface limitée.

Dans un rayon d'un kilomètre autour du site d'étude, on retrouve quatre ZNIEFF de type I. Ces ZNIEFF concernent essentiellement des pelouses sèches sablonneuses. Néanmoins, on retrouve également des prairies humides et tourbeuses au niveau de l'aérodrome de La Flèche (un peu plus éloigné du site d'étude).

2.1. Les ZNIEFF de type I

40050002 – AERODROME DE LA FLECHE-THOREE-LES-PINS ET PRAIRIES DE LEURAY

Zone exceptionnelle de 336 ha tant du point de vue des habitats (prairies humides du Loir, zones tourbeuses de l'aérodrome, landes sèches à humides,...) que du point de vue des espèces (Spiranthe d'été, Lycopode inondé, Rossolis à feuilles rondes, Crapaud calamite, Agrion de Mercure,...).

40050053 – PELOUSES SABLONNEUSES AU SUD DU GRAND RUIGNE

Cet ensemble de pelouses sablonneuses formant un grand ensemble homogène accueille deux espèces végétales protégées dans les Pays de la Loire: l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*) et le Lupin à feuilles étroites et à graines réticulées (*Lupinus angustifolius* subsp. *reticulatus*). Ces espèces d'affinité méditerranéenne atteignent dans notre département la limite septentrionale de leur aire de répartition.

40050054 – BORD DE ROUTE AU SUD-OUEST DE LA PEUVERIE

Il s'agit d'un accotement occupé par une pelouse sablonneuse où s'épanouit une belle population d'une espèce d'affinité méditerranéenne, en limite de son aire de répartition dans le département et protégée dans les Pays de la Loire, dénommée Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*).

40050055 – PELOUSES SABLONNEUSES ENTRE LE VAU ET LA BELLANGERIE

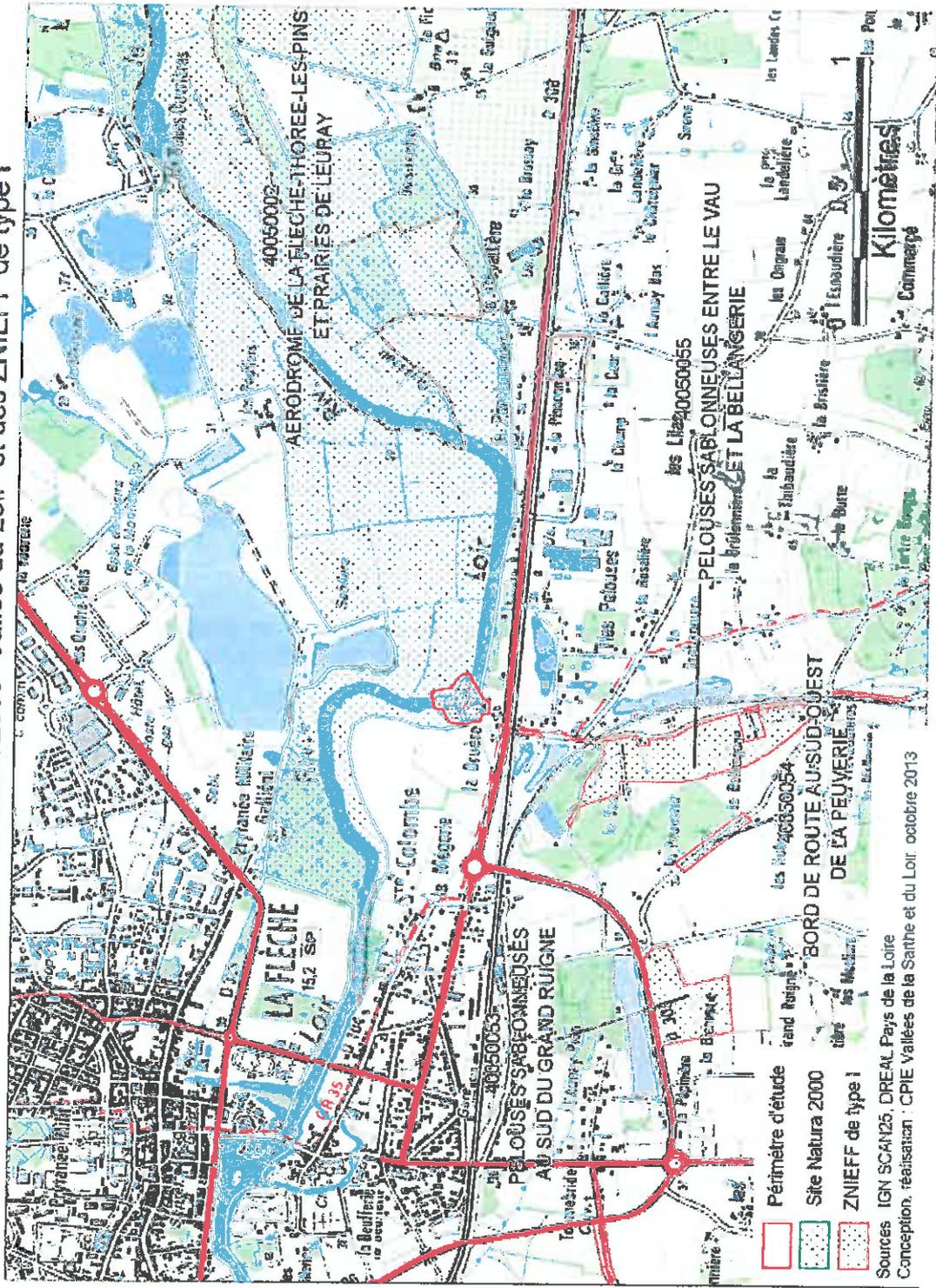
Cette zone regroupe des lambeaux de pelouses sablonneuses établies sur différents espaces interstitiels: accotements, talus, haras, friches, jachères... où se sont établies, au sein d'un cortège floristique caractéristique, les deux espèces végétales protégées dans les Pays de la Loire citées précédemment.

2.2. Les Sites d'Importance Communautaire

Un seul Site d'Importance Communautaire est présent : « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » (FR5200649). D'une superficie de 4034 hectares, le site d'étude se trouve au sein de ce périmètre. Le site Natura 2000 de la Vallée du Loir présente une importante diversité de milieux : tourbières et bas marais alcalins, pelouses sèches, mégaphorbiaies et boisements alluviaux, ainsi que quelques sites souterrains favorables à l'hivernage des Chiroptères. Quelques espèces très menacées comme le Rhinolophe euryale ou le Gomphe de Graslin y ont été inventoriées.

DOCOB téléchargeable en ligne sur le site de la DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/data/docs/docob/sic/FR5200649.pdf>

Localisation du site Natura 2000 "Vallée du Loir" et des ZNIEFF de type I



3. Inventaires faunistiques

3.1. Méthodologie et période d'étude

L'étude a été menée lors de deux sorties d'inventaires de terrain, en mai et juin 2013.

Les recherches menées ont été ciblées sur quelques groupes d'espèces comprenant de nombreuses espèces protégées et/ou présentant un intérêt patrimonial (espèces de la liste des déterminantes ZNIEFF, espèces menacées au sein des listes rouges,...). Ces groupes d'espèces sont par ailleurs généralement reconnus comme de bons bio-indicateurs par les gestionnaires d'espaces naturels.

- Reptiles :

Inventaires à vue. Les reptiles font l'objet d'une attention particulière dans les milieux favorables (bords de haies, murets, pierriers,...). Les données bibliographiques sur le site sont également intégrées.

- Avifaune :

Les espèces sont recensées à la vue ou à l'ouïe (mâles chanteurs, cris de migrateurs).

Les espèces contactées en vol au-dessus du site et celles repérées dans un rayon proche sont également consignées, car susceptibles d'utiliser la zone d'étude au cours de la saison.

Le statut des différentes espèces (nicheur, migrateur, hivernant) est donné en fonction des comportements observés et des potentialités en terme d'habitat pour chacune des espèces considérées. Les données bibliographiques sur le site sont également intégrées.

- Invertébrés :

Ici, le groupe taxonomique particulièrement étudié est celui des Odonates (libellules). Tous les individus sont déterminés à vue. Une capture au filet est réalisée pour les espèces les plus difficiles. Les données bibliographiques sur le site sont également intégrées.

3.2. Espèces observées sur la zone d'étude

3.2.1. Reptiles

Les vieux murs du site d'étude sont favorables à l'observation de reptiles. Deux espèces ont été observées : le Lézard des murailles et la Couleuvre d'esculape. Ces espèces sont protégées mais ne sont pas menacées à l'échelle nationale. Elles sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats. Au vu des potentialités en termes d'habitats, la Couleuvre à collier pourrait également être présente sur le site.



Lézard des murailles

3.2.2. Avifaune

Trente espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur le site
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	C
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	N
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	N
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	C
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	C
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	N ?
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	C
<i>Erithacus rubicola</i>	Rouge-gorge familier	C
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	N
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	C
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	N
<i>Ichthyophaga melanocephala</i>	Mouette mélanocéphale	C
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	C
<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	C
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	C
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	C
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	N
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	N
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	C
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	C
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	C
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge-queue noir	C
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	C
<i>Serinus serinus</i>	Serín cini	N ?
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	C
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	C
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	N
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	C
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	N

Le statut de l'espèce sur le site est évalué au regard des milieux présents sur le site :

N : nicheuse probable/certaine

N ? : nicheuse possible/ nicheuse à proximité du site

C : En chasse ou de passage

Huit espèces sont nicheuses probables ou certaines ; deux espèces sont nicheuses possibles sur le site ou à proximité et vingt espèces ont été contactées sans indice de reproduction. Parmi ces espèces, plusieurs sont des espèces patrimoniales comme le Martin-pêcheur d'Europe (N), la Bergeronnette des ruisseaux (N), le Héron cendré (C), la Sterne pierregarin (C) et la Mouette mélanocéphale (C), l'Harle bièvre (C) et l'Harle piette (C). Ces deux dernières ont été observées lors des périodes de grand froid en début d'année 2012.

La plupart des espèces d'oiseaux sont protégées à l'échelon national (hormis les espèces chassables).

Plus pertinente pour l'analyse de la sensibilité, la consultation des listes rouges des espèces menacées à l'échelon national et régional (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS) ou européen (catégories SPEC : Species of European Concern) permet de retenir quelques espèces importantes protégées ou non.

Sur le site, vingt-deux espèces sont protégées en France. Deux espèces patrimoniales sont nicheuses probables ; certaines ont été contactés sur le site et sont présentées ci-dessous.

**Tableau récapitulatif des statuts de menace de l'avifaune présente sur le site d'étude
(seules les espèces qui nichent probablement sur le site sont évaluées)**

Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Oiseaux	SPEC	LR FR nicheurs	LR PDL nicheurs	Priorité PDL nicheurs
Martin-pêcheur d'Europe	x	Annexe I	SPEC 3	LC	LC	
Bergeronnette des ruisseaux	x			LC	LC	

Légende :

Statut de menace :

LC : Préoccupation mineure

SPEC 3 – Populations non concentrées en Europe mais possédant un statut de conservation défavorable

3.2.3. Odonates

Seize espèces d'Odonates fréquentent le site d'étude, dont plusieurs espèces intéressantes : le Gomphe vulgaire et la Cordulie à corps fin.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Reproduction sur le site
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	?
<i>Calopteryx splendens</i>	Coleptéryx éclatant	x
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	x
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothemis écarlate	?
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	x
<i>Erythromma lindenni</i>	Agrion de Vander Linden	x
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	?
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	?
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant	x
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pinces	?
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	x
<i>Oxygastra cutisii</i>	Cordulie à corps fin	?
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	x
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridionale	?
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	?
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	?

Sur le site, sept espèces d'Odonates se reproduisent sur la zone d'étude, notamment sur la zone de dérivation du moulin. Neuf autres espèces peuvent potentiellement se reproduire sur le site, mais lors du contact aucun indice de reproduction n'a pu être mis en évidence.

On notera la présence d'une espèce protégée, la Cordulie à corps fin, espèce inféodée au cours d'eau : un imago contacté en bordure du Loir. Pour le Gomphe vulgaire, espèce déterminante au niveau régional, un imago a également été observé. Ces deux espèces sont connues pour se reproduire sur le Loir, donc même si lors des inventaires aucun indice de reproduction n'a permis de le confirmer, ces deux espèces pourraient potentiellement utiliser les berges présentes sur la zone d'étude comme support d'émergence.



Cordulie à corps fin

4. Inventaire flore/habitats

4.1. Méthodologie et période d'étude

Les différents milieux naturels ont été parcourus à pied lors de deux visites : une au printemps et une en été. La typologie EUNIS (classification des habitats naturels européens) a été utilisée pour caractériser les formations végétales relevées sur le site. Cette typologie permet de savoir si nous sommes en présence d'habitat d'intérêt communautaire ou non.

Les espèces végétales ont fait l'objet d'une identification sur le terrain ou en laboratoire. Les déterminations sont réalisées à l'espèce, les échantillons douteux (espèces à l'état végétatif) n'étant pas déterminés.

4.2. Cartographie des habitats

Trois habitats ont été recensés sur le site d'étude :

- une prairie mésophile sur le premier îlot (où il reste un vestige de moulin) constitué d'une flore banale des prairies pâturées et piétinées (Ray-grass, Plantain, Trèfle,...).
- une cariçaie sur le second îlot : végétation dominée par de grandes laïches (*Carex riparia*, *C. disticha*) accompagnées par de nombreuses espèces de mégaphorbiales (grandes plantes à fleurs).
- de la végétation aquatique enracinée dans le Loir (rive gauche) caractérisée par les Potamots, Myriophylles et Cératophylles.

Ce dernier habitat est un habitat d'intérêt communautaire. On peut également rajouter qu'une végétation d'hélophytes (entrecoupées parfois par une végétation arborescente) se développe sur les berges des rives et des îlots.

Le reste du site d'étude est constitué d'eaux libres du Loir (non cartographié pour plus de visibilité).

La cartographie des habitats du site d'étude est présentée ci-dessous :

Localisation des habitats sur le site d'étude de La Bruère



Habitats

- Canicote
- Prairie mésophile
- Végétation aquatique entrainée

Zone d'étude



Périmètre du site Natura 2000 Vallée du Loir



Conception, réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, octobre 2013
 Inventaires : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
 Sources : IGN-BD CARTEO DIGITAL, Pays de la Loire

4.3. Espèces végétales recensées

Les inventaires réalisés sur le site d'étude ont permis de contacter 106 espèces de plantes au sein des différents habitats du site. On a donc un nombre assez élevé d'espèces végétales pour un site aussi restreint. La liste des espèces contactées au sein des différents habitats, ainsi que leur statut, est présentée en Annexe 1.

Aucune espèce n'est protégée. Néanmoins, six espèces de plantes patrimoniales fréquentent le site, toutes classées déterminantes ZNIEFF. Parmi ces six espèces, une seule est une rareté pour le département de la Sarthe et est classée sur la liste rouge des plantes des Pays de la Loire : il s'agit du Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*), se développant au pied de la roue du Moulin de la Bruère.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut en Sarthe	Déterminante	Liste Rouge PDL
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	C	PDL	
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse	AC	PDL	
<i>Corrigiola littoralis</i> L.	Corrigiole des grèves	AR	PDL	
<i>Euphorbia esula</i> L.	Euphorbe ésule	AR	PDL	
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot à feuilles perfoliées	TR	PDL	NT
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	PC	PDL	

Légende :

Statut en Sarthe : TR = Très rare ; AR = Assez rare ; PC = Peu commun ; AC = Assez commun ; C = Commun

Liste Rouge PDL : NT = Quasi-menacé



Corrigiole des grèves

Une vigilance est à apporter avec la présence de la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*), plante invasive avérée en Pays de la Loire et présente sur le site aussi bien sous sa forme aquatique (dans le Loir, en amont du site d'étude) et sa forme terrestre (sur la petite plage entre les deux îlots).

La cartographie ci-dessous représente la localisation des espèces patrimoniales (faune et flore) sur le site d'étude. Trois espèces sont d'intérêt communautaire :

- une annexe II et IV de la Directive Habitats : la Cordulle à corps fin,
- deux annexes IV de la Directive Habitats : la Couleuvre d'esculape et le Lézard des murailles.

5. Evaluation des incidences Natura 2000

Au vu de la répartition de l'habitat ou des espèces d'intérêt communautaire, nous sommes en mesure de préciser que le projet de passerelle n'occasionnera pas d'incidence.

En effet, la végétation aquatique enracinée (habitat d'intérêt communautaire n°3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrochariton*) se situe sur la rive gauche du Loir avec la majeure partie de l'habitat située en aval de la roue du moulin de la Bruère ; or, les travaux pour la passerelle se feront soit autour du barrage existant, soit à partir du deuxième îlot (actuellement en cariçaie). Il n'y aura donc pas d'atteinte à l'habitat.

La Cordulie à corps fin (annexe II et IV n°1041) a été observée en train de chasser aux abords du Loir. C'est une espèce qui se reproduit dans le Loir et qui se sert des arbres, en particulier des Aulnes, comme support d'émergence. Lors de notre passage, nous n'avons pas noté d'exuvies le long des berges, cependant la reproduction n'est pas à exclure sur le site.

Dans la mesure où la création de la passerelle n'engendrera pas de travaux lourds sur la ripisylve, il n'y aura pas d'incidence sur cette espèce.

Enfin, la Couleuvre d'esculape (annexe IV n°1281) et le Lézard des murailles (annexe IV n°1256) sont deux espèces de reptiles communs sur notre territoire. Le Lézard des murailles doit être présent toute l'année sur le site au niveau des vieux murs. Par contre, la couleuvre d'esculape ne fréquente le site qu'occasionnellement (elle a été observée en train de nager vers le premier îlot). Habituellement, la Couleuvre d'esculape est inféodée aux zones arborées et ensoleillées. Dans la mesure où les habitats et les anciens murs sont conservés sur les deux îlots, les travaux pour la construction de la passerelle n'auront pas d'incidence sur ces deux espèces de reptiles.

Annexe : Liste des espèces végétales observées sur le site de la Bruère

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Sarthe	Déterminants	Lien Prage PDL
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	TC		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	C		
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	TC		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	TC		
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	TC		
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	C		
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	TC		
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	TC		
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande Bardane	AC		
<i>Arctium minus</i> (J. Hill.) Bernh.	Petite Bardane	C		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé	TC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	TC		
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	TC		
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	TC		
<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Moutarde noire	AC		
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	TC		
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	TC		
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse à pasteur	TC		
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	C	PDL	
<i>Carex disticha</i> Hudson	Laïche distique	AC		
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives	C		
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse	AC	PDL	
<i>Centaurea grisea nigra</i>	Centaurée noire	TC		
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cornille nageante	AC		
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	TC		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	TC		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	TC		
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	TC		
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	TC		
<i>Corrigiola littoralis</i> L.	Corrigiole des grèves	AR	PDL	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	TC		
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	TC		
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune	TC		
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun	TC		
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hirsute	TC		
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à feuilles larges	AC		
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	TC		
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf. subsp. <i>septentrionalis</i> (Fernald & Wiegand) Wagenitz	Vergerette annuelle	AR		
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec de grue	C		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	TC		
<i>Euphorbia esula</i> L.	Euphorbe ésule	AR	PDL	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	TC		
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	TC		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	TC		
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Frêne oxyphylle	PC		
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	TC		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	TC		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Sarthe	Déterminante	Liste Rouge PDL
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun	TC		
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	TC		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	TC		
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	TC		
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	TC		
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	TC		
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	TC		
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	TC		
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer	C		
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	TC		
<i>Lactuca scariola</i> L.	Laitue scariole	TC		
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass	TC		
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie rampante	R		
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopé d'Europe	TC		
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	TC		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	TC		
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sylvestre	C		
<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne tachetée	TC		
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	TC		
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	TC		
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	C		
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céraiste aquatique	C		
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle à épis	AC		
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune	AC		
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	TC		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau phragmite	C		
<i>Picris echioides</i> L.	Picride vipérine	TC		
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	TC		
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	TC		
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	TC		
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de patience	C		
<i>Potamogeton pectinatus</i> L.	Potamot pectiné	PC		
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot à feuilles perfoliées	TR	PDL	NT
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	TC		
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	TC		
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	C		
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Rorippe amphibie	C		
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens	TC		
<i>Rubus grpe fruticosus</i>	Ronce commune	TC		
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	TC		
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	TC		
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Jonc des chaisiers	PC		
<i>Scrophularia auriculata</i> Loefl. ex L.	Scrofulaire aquatique	TC		
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	TC		
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	TC		
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	TC		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	C		
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	TC		
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C		
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubaniér dressé	C		
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	TC		
<i>Taraxacum</i> section <i>Ruderalia</i>	Pissenlit officinal	TC		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Sarthe	Déterminant	Liste Rouge PDL
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	PC	PDL	
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	TC		
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	TC		
<i>Typha latifolia</i> L.	Mâsette à larges feuilles	C		
<i>Ulmus minor</i> Miller	Orme champêtre	TC		
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	TC		
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	TC		